

# La taxe de séjour

✕ La taxe de séjour est instaurée en Entre-deux-Mers depuis le 1er novembre 2009. Elle est entièrement affectée à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation et l'accueil touristique sur le territoire. Elle vous sera demandée par votre hébergeur en fin de séjour.

Par cette taxe, vous contribuez au développement touristique de l'Entre-deux-Mers et nous vous en remercions.

**Nous vous souhaitons un agréable séjour chez nous !**

Par délibération, les collectivités de l'Entre-deux-Mers ont instauré la taxe de séjour à compter du 1er novembre 2009 au régime réel.

Cette taxe est prélevée par les hébergeurs pour le compte des Communautés de Communes du territoire auprès de tous les touristes en séjour à titre onéreux en Entre-deux-Mers.

Les **personnes exonérées** sont :

- Les enfants de moins de 18 ans,
- Les agents de l'état en mission sur le territoire,
- Les personnes qui participent au développement et au fonctionnement du territoire (saisonniers, salariés d'établissements touristiques),
- Les mineurs en séjour, pendant leurs congés, dans des centres de vacances agréés,
- Les bénéficiaires d'aides sociales (invalides, RMIstes...),
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 15 € par chambre et par nuit (calcul pour les meublés : location pour 7 nuits dans un meublé d'une chambre 15 € x 7 = 105 €).

**Réduction :**

- -75% pour les parents de famille nombreuse (pour les familles comprenant 3 enfants et plus de -18 ans).

La taxe de séjour est régie par les articles L 2333-26 à L 2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## TARIF RETENU PAR NUITÉE ET PAR PERSONNE

Catégorie d'hébergement	TARIF RETENU
Hôtels - Résidences - Meublés de 4 étoiles et plus et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,10 €
Hôtels - Résidences - Meublés 3 étoiles	0,75 €
Hôtels - Résidences - Meublés 2 étoiles - Villages de vacances grand confort	0,60 €
Hôtels - Résidences - Meublés 1 étoile - Villages de vacances confort	0,50 €
Camping - Caravanages - Hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,40 €
Camping - Caravanages - Hébergements de plein air - Port de plaisance 1 et 2 étoiles	0,20 €
Tout type d'établissement non classé ou non labellisé	1,10 €



### • Communautés de Communes du Sauveterrois

Adresse : 4-6 rue des Martyrs - zone Bonnard - 33540 SAUVETERRE DE GUY

Tél : +33 (0)5 56 71 81 76- Fax : +33 (0)5 56 71 89 01

Mail : [contact@sauveterrois.fr](mailto:contact@sauveterrois.fr) [www.sauveterrois.fr](http://www.sauveterrois.fr)

### • Office de Tourisme de Sauveterre

Rue St Romain - 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE

Tél : +33 (0)5 56 71 53 45-

Mail : [sauveterre@entredouxmers.com](mailto:sauveterre@entredouxmers.com)

### • Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers

4 rue Issartier - 33580 Monségur

Tél : +33 (0)5 56 61 82 73 - Fax : +33 (0)5 56 61 89 13

Mail : [info@entredouxmers.com](mailto:info@entredouxmers.com) - [www.entredouxmers.com](http://www.entredouxmers.com)